



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 06 décembre 2021

N°273/12/2021 : AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET  
ANNEXE "BOUTIQUE ET SERVICES ANNEXES DU MUSEE INGRES BOURDELLE"

*L'an deux mille vingt et un, le lundi 06 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 30 novembre 2021.*

**Présents** : 40

Mesdames, Messieurs, Axel de LABRIOLLE, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Marie-Agnès DETAILLEUR, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Mathieu PERGET, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILON, Valérie CAURO

**Pouvoirs** : 7

Mesdames, Messieurs Gérard CATALA à Claude JEAN, Anne-Marie GRIMAL à Jean-Pierre FOISSAC, Sophie LARAN à Véronique LAGARRIGUE, Stéphane GONZALEZ à Arnaud HILON, Andréa CARO à Jeannine MEIGNAN, Laetitia DESGUERS à Olivier FOURNET, Lucie FOURNEL à Jacques ZAMUNER

**Absents** : 2

Mesdames Marie-Claude BERLY, Angèle LOUCHART

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

L'article R.2221-70 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) applicable aux régies dotées de la seule autonomie financière prévoit que ces régies peuvent recevoir une avance financière de la collectivité de rattachement.

La délibération n° 260 du Conseil Municipal du 16 Décembre 2019 a institué, conformément à la possibilité offerte par l'article R.2221-70 du CGCT, une avance financière du budget principal de la Ville de Montauban au bénéfice de son budget annexe « boutique et services annexes Musée Ingres Bourdelle ». Cette avance avait été instituée pour une durée infra-annuelle, sans frais et pour un montant de 50 000€.

En raison de la crise sanitaire de la COVID 19 et de ses effets cumulés en 2020 et 2021 sur le niveau des recettes encaissées, il convient d'instituer une nouvelle avance d'une durée maximale d'un an, sans frais et pour un montant de 50 000 €.

En application de l'article R.2221-70 et compte tenu des effets de la crise sanitaire de la COVID 19, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette nouvelle avance sur un an de 50 000€, telle qu'annexée à la présente délibération.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **14 DEC. 2021**

De sa publication et/ou affichage le : **13 DEC. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 06 décembre 2021

Le Maire  
Axel de LABRIOLLE

